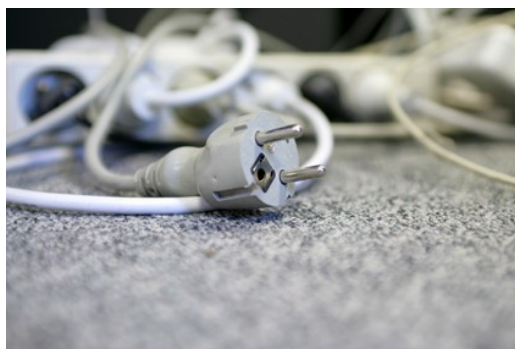




## MODE D'EMPLOI



Que faire en cas de dégâts électriques ?

### Qui faut-il contacter ?

- ▶ *Merci de joindre votre agence MAPA habituelle, du lundi au vendredi.*
- ▶ *En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez pré-déclarer votre sinistre sur le site [www.mapa-assurances.fr](http://www.mapa-assurances.fr), dans la rubrique « Déclarer un sinistre » de votre Espace Perso.*

### Quelles sont les étapes clés ?

**1.** *Adressez une déclaration par courrier, au Siège MAPA, fournissant :*

- *La date de constatation du sinistre,*
- *La cause exacte de la panne (attestation réparateur à l'appui),*
- *Un devis détaillé des réparations,*
- *L'âge approximatif du matériel (avec facture d'achat à l'appui).*

*Si vous n'avez pas d'attestation, contactez le Siège MAPA pour qu'il vous envoie une Déclaration de Dommages Matériel à compléter par le réparateur.*

- 2.** *A réception des documents, votre dossier est affecté à un gestionnaire sinistre. En fonction du montant des dommages, un expert ou un inspecteur pourra intervenir.*
- 3.** *Une fois votre dossier traité, les remboursements vous sont envoyés directement par le Siège MAPA.*

### Quels sont les délais ?

- ▶ *Vous devez impérativement faire votre déclaration dans les 5 jours ouvrés qui suivent le sinistre.*
- ▶ *Le délai de traitement et d'indemnisation varie en fonction de la complexité du dossier et de l'éventuelle intervention d'un expert ou inspecteur. La MAPA s'engage à vous indemniser le plus rapidement possible à réception des documents nécessaires.*

+ d'infos sur votre espace perso [www.mapa-assurances.fr](http://www.mapa-assurances.fr)

**Tél. : 05 46 59 59 59**

Notez ici le numéro de votre agence MAPA

.....



## MODE D'EMPLOI

### Infos Pratiques

- ▶ *Entreprendre les réparations le plus rapidement possible pour que vous ne soyez pas entravé dans votre activité.*
- ▶ *Pensez à toujours conserver les pièces endommagées pour le contrôle d'expert. Votre réparateur peut également les tenir à votre disposition, il vous suffit de le prévenir.*

+ d'infos sur votre espace perso [www.mapa-assurances.fr](http://www.mapa-assurances.fr)

**Tél. : 05 46 59 59 59**

Notez ici le numéro de votre agence MAPA

.....